ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique culturelle

Question écrite n° 10134

Texte de la question

M. Jean-Pierre Pont appelle l'attention de M. le Premier ministre sur l'urgence de la creation a Paris d'un centre de conferences internationales. Est-il bien raisonnable, comme la presse en fait etat actuellement, d'envisager pour la construction d'un nouveau siege de l'OCDE, l'utilisation de l'emplacement du Quai Branly jadis occupe par les services du ministere des finances, alors que plus de six millions de metres carres de bureaux, dont certains immeubles entiers, sont a louer ou a vendre a Paris ? L'emplacement prestigieux du Quai Branly ne devrait-il pas etre affecte en priorite, et comme prevu, a la construction d'un centre de conferences internationales digne de la France et de Paris, capitale dont la vocation pour l'organisation de conferences internationales est historique ? Ce projet, initie primitivement par le ministre des affaires etrangeres avec le soutien actif du President de la Republique, permettait de remplacer le centre de conferences de l'avenue Kleber, parfaitement inapte a la reception de plusieurs dizaines ou centaines de delegations et des journalistes les accompagnant. Ce nouveau centre de conferences internationales aurait en outre l'avantage d'inclure un centre permanent de reception des journalistes etrangers, et un centre de presse pour les journalistes francais. A l'approche de la Coupe du Monde de football organise par la France en 1998, pour laquelle il sera necessaire de recevoir deux a trois mille journalistes, rien ne pouvant remplacer l'actuel projet de centre de conferences internationales, quai Branly, ne serait-il pas urgent que le Gouvernement arrete sa position et fasse demarrer immediatement les travaux ?

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire n'ignore pas que le projet du centre de conferences internationales a connu, au cours des dernieres annees, un certain nombre de difficultes tant sur le plan financier que juridique. L'operation initiale - la construction sur un terrain du quai Branly, anciennement occupe par des services du ministere des finances d'un centre de conferences internationales - etait estimee a 3 milliards de francs environ. Ce cout eleve ainsi que le cout de fonctionnement etaient peu realistes au regard des contraintes budgetaires. Au plan juridique, le projet du quai Branly s'est avere incompatible avec le plan d'occupation des sols de la ville et s'est heurte a l'opposition des riverains, hostiles a cette construction. Des procedures ont ete engagees par les associations de riverains devant le tribunal administratif de Paris et le Conseil d'Etat. Pour ces raisons, il a ete decide de renoncer au projet de construction d'un tres grand centre de conferences internationales sur le terrain du quai Branly. Le terrain a ete des lors propose a l'OCDE, qui cherche a demenager et que le Gouvernement francais souhaite voir rester a Paris. Des discussions sont donc en cours avec l'OCDE. En meme temps, le Gouvernement a decide d'etendre et de moderniser l'actuel centre de conferences internationales situe a l'hotel Majestic afin de permettre la tenue de conferences internationales a l'echelle des modifications politiques intervenues notamment en Europe.

Données clés

Auteur : M. Pont Jean-Pierre
Circonscription : - UDF

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/10/questions/QANR5L10QE10134

Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 10134
Rubrique : Culture
Ministère interrogé : Service du Premier Ministre
Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 17 janvier 1994, page 174
Réponse publiée le : 7 mars 1994, page 1103